



Compte rendu de l'audio conférence informelle du CHSCT

du 02/11/2020 à 15 h 30

Vos représentants au CHS-CT de Solidaires Finances 38 déplorent que cette réunion se soit tenue en audio conférence, alors que notre direction dispose de salles de réunion assez vastes pour permettre le respect de la distanciation sociale en présentiel, dans le respect des gestes barrières.

Le dialogue social n'est pas facilité, une fois de plus !

D'ailleurs, vos représentants doivent faire preuve d'une grande réactivité puisque nous avons été conviés le vendredi 30 octobre à cette réunion dans un calendrier déjà bien chargé. En effet, 2 Comités Techniques Locaux (sur la même journée !) et un Comité d'Action Sociale étaient déjà prévus cette semaine.

I - Accueil du Public :

Le président du CHS-CT (également DDFIP 38) nous précise que l'intégralité de nos missions doit être poursuivie, puisque nous ne sommes pas en PCA (plan de continuité d'activité). Pour vos représentants, la situation dans les services nous amène pourtant de fait dans une situation qui nécessite la réactivation du PCA. En effet, la situation sanitaire actuelle est annoncée par le gouvernement à un niveau bien plus grave que lors du 1er confinement. De plus, les effectifs dans nos services ne permettent déjà plus aux collègues en présentiel d'assurer la totalité des missions (absences liées au covid, nombre de télétravailleurs en augmentation, etc.). Pour vos représentants, nous sommes déjà en situation de PCA, et cette dernière doit être reconnue par la DG. En réponse, le président/directeur nous dit qu'il ne faut pas bloquer l'activité économique...

Le président/directeur a précisé que l'accueil du public doit se faire uniquement sur rendez-vous en privilégiant les rendez-vous téléphoniques. Pour les trésoreries CHU, Amendes et produits divers et les autres trésoreries en charge notamment des bons de secours, un accueil en présentiel est maintenu.

Les vigiles restent présents jusqu'à la fin du mois de novembre sur les sites les plus importants. En effet, la communication de la fermeture de nos guichets au public n'a pas été effectuée pour le moment, seuls les collectivités ont été prévenues. La direction envisage de faire un communiqué de presse à ce sujet malgré un coût financier qu'elle estime important. Solidaires Finances déplore que la communication envers les usagers du service public pâtisse d'une question de coût alors que l'essence même de notre métier est d'être au service du public !

II - Le télétravail :

Actuellement, 223 agents sont en télétravail. 130 ordinateurs sont en cours de déploiement, des PC portables sont en commande, ce qui fera au final environ 500 télétravailleurs équipés. Le DDFIP s'engage pour que ces équipements supplémentaires soient en priorité redéployés pour les personnes vulnérables, mais toutes ces personnes ne pourront pas être équipées... Le cas échéant, il y aura donc des agents placés en ASA 30 d'autant plus si l'activité professionnelle ne permet pas le télétravail...

Toutefois, il semble que, malheureusement, le marché national d'approvisionnement des PC portables soit actuellement saturé. La direction envisage donc de doter les agents, non pas d'ordinateurs portables, mais de mini PC de type "Tiny" avec un écran, un clavier et une souris. Ces minis PC devant être connectés via un câble Ethernet à la box des agents en télétravail. Nous regrettons que la Direction ne puisse offrir que ce type de matériel, encombrant et envahissant, qui nécessite une connexion fixe.

Le président/directeur a rappelé que les télétravailleurs peuvent travailler entre 3 et 5 jours sur la base du volontariat et des nécessités de chaque service. Il nous a indiqué que nous pouvions lui faire remonter les cas

de refus de télétravail. N'hésitez pas à vous manifester auprès du service RH (ddfip38.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr) avec en copie les deux référentes covid-19 (celine.beatse@dgfip.finances.gouv.fr et sylvie.saillour@dgfip.finances.gouv.fr) ; et, bien évidemment, vos représentants Solidaires Finances 38 à l'adresse suivante : (solidairesfinancespubliques.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr).

III - Les attestations de déplacement :

Les attestations de déplacement ont été adressées à tous les chefs de service qui doivent faire le relais avec les agents. Si vous n'en avez pas été destinataire, il convient de vous rapprocher de ces derniers. D'après la direction, la carte professionnelle devrait suffire. Mais, nous ne sommes pas tous en possession de cette dernière et puis surtout mieux vaut prévenir que guérir !!!

Précision importante de la part du président du CHS-CT, si vous aviez des « difficultés » avec les forces de l'ordre malgré la présentation de ces documents, ne pas hésiter à contacter la direction !

IV - La restauration collective :

Nous avons appris que les restaurants administratifs de “la cité Dode” et de “Vallier” sont fermés depuis lundi par arrêté préfectoral. Vos représentants ont demandé à ce que tous les agents concernés par ces fermetures puissent bénéficier du remboursement forfaitaire de 17€50 par jour (à l'instar de ce qui avait été mis en place lors du premier confinement).

Nous invitons les collègues concernés à faire dès à présent leur demande de prise en charge sur FDD en produisant les justificatifs des frais engagés. Pour Solidaires Finances 38, il n'y a pas à tergiverser : pas de restauration, remboursement forfaitaire de 17€50 !

V - Questions diverses :

Vos représentants de Solidaires Finances ont également abordé le sujet des masques de la marque “DIM”. En effet, nous avons demandé à ce qu'il y ait une identification de tous les agents qui ont porté ces masques, en précisant la durée et la période d'utilisation. Cette exposition doit ensuite figurer dans le dossier médical en santé au travail de chaque agent qui aura été identifié et qui le souhaite.

« Nous n'avons pas que ça à faire ! », nous a rétorqué le DDFIP 38. Donc, nous vous invitons à faire une demande individuelle auprès du médecin de prévention, afin que votre dossier médical en santé au travail fasse apparaître cette exposition à un risque de contamination aux zéolites d'argent et de cuivre.

Concernant la désinfection des locaux, celle-ci doit intervenir dès qu'il y a une personne contaminée dans le service. Or, la réalité des faits semble tout autre ! N'hésitez surtout pas à contacter le médecin de prévention et vos représentants si vous constatez des manquements à cette règle.

Bien que le Président nous assure de la surveillance de cette crise et de sa bienveillance envers les agents, vos représentants Solidaires Finances 38 restent extrêmement vigilants sur les faiblesses ou les manquements possibles à votre sécurité et santé au sein de la DDFIP 38. Cette crise, aussi intense et nocive soit-elle, ne doit pas rogner sur vos acquis sociaux et votre liberté à exercer votre activité professionnelle dans de bonnes conditions.

Nous vous réaffirmons notre soutien total durant cette crise.

C'est en étant Solidaires que nous ferons face !